

# SYNDICALISME HEBDO



[22 mai 2020]

N° 3732 Pages spéciales **Formation et Enseignement Privés : n° 1313**

**COVID-19**

## Reprise : soutenir les personnels

**Nombre d'établissements ont rouvert leurs portes le 11 mai. Si le confinement nous a surpris et a pu devenir pesant, le déconfinement apporte son lot d'inquiétudes.**

Le déconfinement partiel est source d'inquiétude car le virus circule toujours et peut-être pour longtemps. Aussi, les conditions d'accueil des élèves sont capitales, ce que savent bien celles et ceux qui ont continué à accueillir des enfants, ceux de parents soignants, par exemple. Ce qui a trait à l'hygiène, à la santé et à la sécurité des personnes est primordial. C'est pour cela que depuis l'annonce d'une reprise partielle d'activité, la CFDT a pesé pour qu'un protocole sanitaire soit élaboré. Concernant celui à mettre en œuvre dans les établissements scolaires,

certain.e.s le jugent trop draconien, mais la préservation de la santé est à ce prix.

### Des équipes vigilantes

Aussi, gageons que toutes les équipes éducatives et les chefs d'établissement auront vérifié que l'application du protocole était possible avant que la décision de rouvrir n'ait été prise. Toutefois, il se peut que ce qu'on pensait faisable ne le soit pas. Dans d'autres cas, rares souhaitons-le, la décision aura été prise en dépit du bon sens. Il faudra alors pouvoir agir afin de faire refermer provisoirement les portes de l'établissement, les risques sanitaires étant trop élevés. Ce qu'il sera nécessaire de



prouver bien entendu.

La Fep-CFDT a mis ainsi une procédure en place afin de pointer les conditions sanitaires à risques. Appelée *Alerte déconfinement*, cette procédure donne aux enseignant.e.s la marche à suivre lorsqu'ils sont amené.e.s à travailler dans des situations

jugées non conformes aux préconisations. Les syndicats de la Fep-CFDT, sur tout le territoire, sont prêts à intervenir, s'il y a lieu, pour exiger le respect des protocoles sanitaires et, à défaut, demander la fermeture de l'établissement.

**CCMMEP**

## Une séance particulière

**Les membres du CCMMEP<sup>1</sup> se sont réunis par visioconférence mardi 5 mai. Trois sujets étaient à l'ordre du jour : le déconfinement, la dotation supplémentaire emplois 1<sup>er</sup> degré et les campagnes de promotion 2020.**

Pour les établissements privés, c'est le chef d'établissement et non le maire qui est responsable des règles et du respect du protocole sanitaire. Il n'y aura pas de contrôle du rectorat, néanmoins les personnels ont un droit d'alerte (en cas de danger grave et imminent, à utiliser avec discernement). Il faut en première intention signaler aux chefs d'établissement et si besoin faire remonter au niveau du rectorat (Dsdén<sup>2</sup> ou Dep<sup>3</sup>). En cas de contamination des personnels, pour la responsabilité administrative, la causalité doit être prouvée et ne peut être engagée qu'en cas de manquements graves.

### Dialogue social académique

Le ministère a demandé aux académies d'associer les organisations syndicales du privé aux groupes de suivi rectoraux. Les modalités dépendent des académies et elles n'ont parfois pas encore été organisées...

Concernant l'**oral de français**, le ministre souhaite le maintenir si les conditions sanitaires le permettent en juin (décision définitive à la fin du mois). Beaucoup d'échanges avec la DGRH<sup>4</sup> ont eu lieu sur le sujet des **concours**. L'équité pourrait être remise en cause (discrimination des admissibles qui n'auraient pas de support pour la rentrée). Pour la validation des stagiaires, lire en page 3.

Second sujet à l'ordre du jour : la **dotation supplémentaire en emplois** pour le 1<sup>er</sup> degré. Nous avons manifesté notre mécontentement d'avoir été écartés de cette opération, sur laquelle le CCMMEP aurait dû émettre un avis. Il a donc été privé de sa prérogative. 250 emplois supplé-

mentaires sont accordés : 225 pour l'enseignement catholique, 25 pour les autres réseaux.

### Campagnes de promotion

Enfin, concernant les campagnes de promotion 2020, le calendrier initial devrait être respecté, avec souplesse. Les académies devront, dans la mesure du possible, faire le nécessaire avant septembre avec une régularisation de paiement sur 2020. La campagne classe exceptionnelle se déroulera du 2 au 17 juin. Celles pour la HC et la classe exceptionnelle des agrégés 2019 sont en décalage pour l'H/G et l'EPS; il reste à les signer, régularisations prévues avant les prochaines campagnes.

S'agissant des rendez-vous de carrière, un arrêté a été publié le 13 mai afin de prolonger la campagne 2019-2020 jusqu'à la fin de l'année civile, les notifications devant intervenir au plus tard le 15 janvier 2021.

1. Comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé.

2. Direction des services départementaux de l'Éducation nationale.

3. Département de l'enseignement privé.

4. Direction générale des ressources humaines.

## ENSEIGNEMENT AGRICOLE

## Les enseignants font du rab...

**Conséquence de la crise sanitaire, la modification du calendrier de fin d'année scolaire pourrait amener les enseignants des établissements agricoles privés à travailler au-delà de leurs obligations habituelles, du fait de l'annualisation des services.**

En effet les heures libérées par les périodes de stages non réalisés ont été ou vont être remplacées par du face-à-face pédagogique. Ceci aura pour effet d'augmenter le temps de service annuel : 36 semaines de cours au lieu des 28 à 31 semaines prévues sur la fiche de poste *Phoenix*.

La Fep-CFDT est rapidement intervenue auprès des services du ministère. Une pétition a été mise en ligne pour permettre aux enseignants de demander une juste rémunération de ce service supplémentaire.

En outre, lors d'un groupe de travail du Comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé (CCMMEP) le mercredi 13 mai, La Fep-CFDT a déposé un amendement au projet de note sur le plan de réouverture des établissements. Celui-ci stipule que « toutes les heures d'enseignement supplémentaires générées seront prises en compte sous forme d'HSE à déclarer dans l'application *Phoenix* ».

Pas de problème selon l'administration, qui a indiqué que « s'il est fait des heures supplémentaires, alors oui on dégagera quelques moyens supplémentaires ».

Elle a demandé aux organisations syndicales d'estimer les besoins. Ce que nous n'allons pas manquer de faire !



[Signez la pétition](#)

## SECOND DEGRÉ

## Oral de français : Insupportable incertitude

**Alors que toutes les autres épreuves du bac ont été annulées dès le 3 avril au profit du contrôle continu, qu'en sera-t-il de l'oral de français ? La Fep-CFDT a demandé son abandon tout en proposant des solutions de remplacement.**

Le sort de cet oral fait l'objet d'un suspense difficilement supportable pour ceux concernés.e.s. Le 6 mai, M. Blanquer déclarait : « Je serai amené à faire le point dans quelque temps sur le fait de maintenir ou pas l'épreuve. » On ne peut plus vague ! Alors que pour le ministre, c'est simple, la décision dépend de l'évolution des conditions sanitaires, pour les profs de français et les lycéen.ne.s, si la question de la

sécurité est essentielle, elle se double d'autres inquiétudes. Celles-ci ont été relayées par la Fep dans des courriers aux ministres de l'Éducation nationale et de l'Agriculture.

### De bonnes raisons d'annuler

Comment assurer l'équité entre les candidat.e.s avec un retour en classe début juin ? Tou.te.s n'ont en effet pas connu des conditions idéales d'apprentissage lors du confinement et l'accueil limité à 15 élèves réduit le nombre d'heures de cours restant. Et c'est une épreuve dont le format a changé – nouvelle même en 1re STAV –, à laquelle les élèves n'ont pu être préparés dès la 2nde. Et *quid* de celles et ceux qui ne pourront pas reprendre en pré-

sentiel ? Sans parler de la question du respect des conditions sanitaires lors de l'épreuve.

### Les propositions de la Fep-CFDT

À la fin de sa lettre à M. Blanquer, la Fep suggère que les épreuves écrite et orale de français soient remplacées par un contrôle continu prenant en compte les notes de l'écrit. Autre possibilité : l'ajout d'un bonus de deux points à cette moyenne afin de ne pas léser les élèves qui comptaient sur l'oral pour augmenter leur note globale de français. Et, dans ces deux cas, retenir celle de 10 pour les élèves qui n'obtiendraient pas la moyenne. Une épreuve orale de philosophie pourrait encore être ajoutée à celle de l'écrit en terminale.

## VIE FÉDÉRALE

## Et si on parlait source d'information...

Le *Cloud*, le « *Claoud* » ou encore même le « *Claude* »... Nous ne sommes pas encore bien au clair sur la prononciation de son nom, mais cet espace partagé est devenu incontournable dans notre travail. Nous l'utilisons, nous le maudissons quand cela ne va pas comme on veut, nous le bénissons quand tout va bien, mais précisons ici comment est organisé ce nuage !

Cet espace étant la propriété fédérale, cela permet une bonne réactivité en cas de problème technique, et surtout de maîtriser le stockage en termes de sécurité informatique et de conservation des données.

Chaque secrétaire général de syndicat est en possession de deux identifiants qui lui ont été attribués par le secrétariat général. Un identi-

fiant personnel lui permet d'accéder à des informations spécifiques qui peuvent être d'ordre assez confidentiel, ce qui explique qu'on ne les retrouvera pas ailleurs. Cet accès permet aussi, dans la limite d'un GB, de stocker des documents en toute sécurité. Un second identifiant qu'il pourra partager avec les militants qu'il aura identifiés. Cet accès permettra à ceux-ci d'avoir des informations qui les aideront dans leur travail syndical au quotidien.

D'autres types d'accès sont attribués aux membres du BF ainsi qu'aux militants en lien avec l'activité du siège de la fédération. Toute cette organisation permet à chacun de trouver les informations nécessaires dans l'accomplissement de nos missions syndicales, tout en conservant la confidentialité indispensable.



## ÉDUCATION NATIONALE

# Titularisation des stagiaires : quelle procédure ?

En cette fin d'année scolaire exceptionnelle, la procédure de validation des concours, maintenant connue, apporte des réponses aux stagiaires qui s'interrogeaient sur leur sort.

Pour la seule année 2019-2020, une procédure spécifique est mise en place. Le rôle des jurys académiques sera inchangé, avec audition obligatoire des stagiaires dont la titularisation n'est pas envisagée. L'avis de l'inspecteur sera rendu selon les modalités qu'il

juge souhaitables (lecture du dossier, entretien avec le stagiaire, inspection, etc.). Une inspection sera obligatoire lorsque le licenciement est envisagé à la fin de la première ou de la deuxième année de stage (pas de licenciement si pas d'inspection). Une inspection restera fa-

cultative lorsque la titularisation ou le renouvellement sont envisagés.

Les arrêtés du 22 août 2014 relatifs au stage, à l'évaluation et à la titularisation doivent être modifiés en conséquence.

## ÉDUCATION NATIONALE

# Un Conseil supérieur de l'Éducation centré sur les examens

Réuni en visioconférence lundi 11 mai, le CSE étudiait plusieurs projets de textes relatifs aux aménagements des examens du baccalauréat général et technologique, du diplôme national du brevet et du certificat de formation générale pour la session 2020.

Une déclaration commune Fep-CFDT et Sgen-CFDT a insisté sur ce que la crise sanitaire a fait ressortir concernant le système éducatif : trop vertical, trop centralisé et laissant peu de place à la créativité des personnels sur le terrain, pourtant les mieux à même d'apporter des idées et des solutions adaptées au local. En somme, c'est un **lien de confiance que de-**

mandent les enseignants et tous les personnels des établissements, qui ont su démontrer, au-delà de la continuité pédagogique, leur attachement à construire une relation durable avec les élèves et leurs familles pour faire réussir les jeunes. Les aménagements des examens de cette session rendus nécessaires avec la mise en place du contrôle continu étendu sont une preuve supplémentaire que, sur le terrain, les équipes pédagogiques sont aptes à s'adapter et à mettre tout en œuvre pour qu'aucun candidat ne soit pénalisé.

Pour le bac général et technologique, Édouard Geffray, Dgesco (Directeur général de l'enseignement scolaire), a précisé que l'harmonisation des notes et les délibérations seront

réalisées par des jurys académiques qui disposeront des données de réussite au bac de l'an dernier pour chaque établissement. Cela leur permettra de vérifier qu'il n'y a pas d'incohérence dans les résultats de chaque lycée pour cette année particulière. Autre point important qui sera inscrit par les professeurs principaux dans le livret scolaire pour permettre aux jurys d'affiner leur jugement : le paramètre de progression d'un élève au vu du travail fourni pendant le confinement. En ce qui concerne le DNB (Diplôme national du brevet), les épreuves écrites et orales de fin de 3e sont supprimées, tout comme l'oral du Certificat de formation générale (CFG), et remplacées par celles de contrôle continu.

## VIE FÉDÉRALE

## Le Bureau fédéral confiné

En raison du confinement, le Bureau fédéral (BF) n'a pu se réunir en présentiel mais deux temps de visioconférence ont été proposés aux élus, en formation plénière, les jeudis 30 avril et 7 mai.

Deux sujets prioritaires ont été abordés : ceux de la reprise partielle le 11 mai et des travaux à conduire d'ici l'été. Ou, après le double point : « la reprise partielle du 11 mai et les travaux à conduire d'ici l'été. »

Concernant la reprise, l'échange a eu lieu à partir d'un document d'appui. Les membres avaient été invités à préparer leurs interventions. Le Bureau n'a pas souhaité apporter d'inflexion au positionnement fédéral qui consiste en continuer à « armer » les syndicats via des fiches pratiques et redire haut et fort ce que nous défendons, via une vidéo (visible sur notre site). Les rectorats seront incités au dialogue social académique avec les organisations syndicales représentatives du privé. Sans oublier de signaler les établissements dont les conditions sanitaires seraient



insuffisantes via une procédure (établissement/syndicat/fédération). C'est le sens de l'opération *Alerte déconfinement* qui a été communiquée aux responsables des syndicats.

Le Bureau fédéral a aussi fixé ses priorités jusqu'à l'été. La tenue en présentiel de sa réunion programmée à la fin du mois étant impossible, cinq visioconférences seront organisées les 27, 28 et 29 mai. Elles porteront sur : QVT, règlement inté-

rieur fédéral, gestion des conflits (sujets du BF de mars), préparation du congrès fédéral et action revendicative (plan d'action pour conclure l'année et démarrer la suivante).

En juin, des rendez-vous plus informels seront proposés, afin d'échanger librement sur l'actualité et de garder le lien dans une période qui restera très difficile.



# NAVIGUER SUR LE SITE DE LA FEP-CFDT



## LES FAQ DROIT PRIVÉ ET DROIT PUBLIC

Durant toute la période de confinement, et encore actuellement, pour la réouverture progressive des établissements, la Fep-CFDT rend publiques toutes les réponses aux questions qui lui sont remontées par ses syndicats sur le terrain dans deux FAQ régulièrement alimentées.



## LA PÉTITION ORS ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Rubrique *Nos enquêtes et pétitions* : La modification du calendrier de fin d'année scolaire pourrait amener les enseignants des établissements agricoles privés à travailler au-delà de leurs obligations habituelles, du fait de l'annualisation des services.



## L'ENQUÊTE COVID-19

Rubrique *Nos enquêtes et pétitions* : Retrouvez tous les résultats de l'enquête à laquelle plus de 3 000 personnes ont participé. Réouverture des établissements, précautions sanitaires, dialogue social, activité partielle, télétravail... Les personnels donnent leur avis.



## LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Rubrique *Qui sommes-nous / Salle de presse* : retrouvez tous les communiqués de presse de la Fep-CFDT, seule ou en intersyndicale.

<https://fep.cfdt.fr>